

Réforme pénale : Gaymard propose une remise de peine aux prisonniers qui lisent

Le député UMP Hervé Gaymard devrait déposer un amendement octroyant cinq jours de réduction de peine pour chaque livre lu.

Le Monde.fr | 04.06.2014 à 15h35 • Mis à jour le 04.06.2014 à 15h46



AFP/STR

S'évader par la lecture, c'est littéralement ce que propose Hervé Gaymard. Dans le cadre de la loi sur la réforme pénale, [examinée depuis mardi à l'Assemblée nationale \(/societe/article/2014/06/04/reforme-penale-premier-passe-d-arme-a-l-assemblee_4431469_3224.html\)](#), le député UMP doit déposer mercredi soir un amendement proposant une remise de peine « *aux personnes condamnées qui lisent un livre et en font un compte rendu écrit* », [selon le site 20minutes.fr \(http://www.20minutes.fr/societe/1393245-reforme-penale-un-amendement-ump-propose-une-remise-de-peine-en-echange-de-la-lecture-de-livres\)](#).

Lire aussi : La contrainte pénale en cinq questions ([/societe/article/2014/06/03/la-contrainte-penale-en-cinq-questions_4430937_3224.html](#))

La durée de détention serait écourtée « *de cinq jours par livre lu et par mois d'incarcération* » dans la limite de douze livres par an. Cette proposition portée par l'association Lire pour en sortir s'inspire d'une expérience réalisée dans quatre prisons fédérales brésiliennes.

« RELEVER L'HOMME EN FAUTE PAR L'ÉDUCATION »

Dans l'exposé des motifs de cet amendement, Hervé Gaymard et Jean-Frédéric Poisson notent qu'en prison les bibliothèques sont « *le seul lieu hors des tensions* ». Ils espèrent également lutter contre l'illettrisme.

« *Placer la lecture au cœur du processus de détention et de réinsertion, c'est assurer pleinement les objectifs d'une politique pénale responsable, à savoir relever l'homme en faute par l'éducation d'un travail qui lui mette l'outil de relèvement et permettant à sa sortie de l'aider à se reclasser parmi ses*

Le processus de remise de peine pour « lecture » sera encadrées par un juge. Le site 20minutes.fr précise également que l'association Lire pour en sortir proposera une sélection d'ouvrages classiques (Malraux, Gary, Camus...) et que le détenu sera accompagné dans sa lecture par des bénévoles.